

Vidéos incarnées : Réunion La 1ère à contre-temps

Internet a beau être le champ de tous les possibles, dans une entreprise de presse, ce ne doit pas être le support où tout est permis.

La direction de Réunion La 1^{ère}, comme toutes les directions de France Télévisions, ne peut s'affranchir des règles qui garantissent à nos publics une information de qualité.

Elle ne peut davantage réserver le journalisme sur les réseaux sociaux à une petite équipe, qui plus est constituée sans transparence.

De nombreux journalistes de la rédaction s'étonnent - et le Syndicat National des Journalistes avec eux - de découvrir sur Facebook et Instagram le fruit d'un travail réalisé en catimini.

Les vidéos incarnées sont un des nouveaux moyens d'expression journalistique. Elles ne sauraient être réservées à un groupe de *happy few*, sur lequel l'encadrement prétendrait vouloir s'appuyer par défaut de volonté ou de volontaires. Les volontaires, il y en a, à condition d'être invités et formés pour exercer dans un cadre clairement établi.

À ce stade, le SNJ ne peut que constater et déplorer la discrétion dans laquelle évolue ladite équipe, qui ne devrait pourtant pas avoir le sentiment de travailler dans la clandestinité.

Travailler en mode furtif, en "misouk" dans la rédaction tout en caressant l'espoir d'avoir le plus de vues possibles sur les réseaux : inconfortable paradoxe !

Mais quelle autre posture adopter quand il n'y a pas d'inscription au tableau de service (en travaillant sur le temps - donc au détriment - du reportage classique), pas d'évocation des vidéos à venir en conférence de rédaction, pas de choix des angles, ni de réflexion déontologique ?

Le SNJ exhorte la direction à se ressaisir et à renforcer de toute urgence le contrôle éditorial manifestement défaillant sur ces productions.



Elles ont le mérite d'exister et l'envie de bien faire n'est pas en cause. Mais la liste des dysfonctionnements est déjà trop longue :

- Publier trop vite une information mal étayée et constater que le rectificatif va moins vite que la publication initiale (qui reste en ligne) : ✓
- Utiliser des images d'IA générative sans le signaler (pour illustrer les promesses électorales non tenues de candidats parfois non élus, mais c'est un détail...) : ✓
- Oublier de signer les vidéos ou le faire sans préciser les fonctions exercées : ✓
- Faire des généralités (par exemple sur "*les élections électorales* (SIC !) *parfois violentes* à La Réunion" en se basant sur un seul fait ancien de 80 ans) : ✓
- Au cumulé, en contradiction avec la revendication affichée de crédibilité, délivrer des messages parfois simplistes, imprécis, à la limite du mépris des interlocuteurs et du public, est vite détecté par les followers, comme l'attestent leurs commentaires : ✓

À l'heure où, dans le réseau France 3, la direction cherche à inciter les journalistes à réaliser des vidéos verticales, en encadrant la pratique pour qu'elle respecte nos fondamentaux professionnels, l'absence de tout cadre à La Réunion est une dissonance incompréhensible.

La Réunion, le 12 mars 2026